

Communauté de Communes

de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins

16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08



SEANCE DU BUREAU

09 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 09 septembre**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 avril 2026 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Attribution des marchés de travaux. Aménagement d'un cabinet médical à Champagne-Mouton
2. Accord sur les travaux d'implantation sur les communes de Chirac, Hiesse et Lesterps de bornes de recharge de véhicules électriques et les plans de financement prévus par le SDEG 16
3. Individualisation des aides à l'inscription en école de musique
4. Individualisation des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
5. Octroi de subventions aux associations
6. Individualisation des aides « coup de pouce ». Comité du 06 juillet 2026
7. Eté Actif et Contrat Départemental d'Animation 2026 : demande de subvention
8. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides
9. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides
10. Déploiement du portail numérique départemental : participation de la Communauté de communes
11. Aide aux associations. Octroi d'une subvention pour le dispositif 100 chances 100 emplois
12. Fixation des tarifs de commercialisation d'un séjour
13. Individualisation des aides au classement des hébergements touristiques
14. Individualisation des aides à la labellisation Accueil Vélo

Contrôle du quorum

Présents :

Excusés :

1. Attribution des marchés de travaux. Aménagement d'un cabinet médical à Champagne-Mouton

Del2026_

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2123-1 à R2123-7,

VU le rapport d'analyse des offres,

La Communauté de communes de Charente Limousine, propriétaire d'un local sur la commune de Champagne-Mouton souhaite le réhabiliter, pour y proposer un service médical mutualisé, de type cabinet d'appui médical. Ce site permettra l'accueil de professionnels de santé.

Une consultation pour l'attribution de marchés de travaux portant sur cette réhabilitation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée le 1^{er} juin 2026.

Les travaux ont été divisés en 12 lots.

Lot 1 : désamiantage

Lot 2 : terrassement

Lot 3 : gros œuvre démolition / installation – protection chantier

Lot 4 : isolation extérieure et ravalement

Lot 5 : charpente couverture zinguerie

Lot 6 : menuiseries extérieures

Lot 7 : menuiseries intérieures

Lot 8 : placo – isolation peinture – faux plafond

Lot 9 : électricité

Lot 10 : chape – faïence revêtement de sol

Lot 11 : plomberie sanitaire chauffage ventilation

Lot 12 : photovoltaïque.

Il a été proposé une attribution sur la base du rapport d'analyse des offres remis par notre maîtrise d'œuvre :

	Entreprise	Montant (HT)
Lot 1	IEB	9900,00
Lot 2	STPR	36 381.70
Lot 3	Duarte	39 921.20
Lot 4	Chabaudie	40 708,00

Lot 5	Lascoux	27 819.50
Lot 6	Berton aluminium	39 195,00
Lot 7	Broussard	20 782.00
Lot 8	Renauplatre	57 355.05
Lot 9	Thromas	22 586.12
Lot 10	Chabaudie	27 358.46
Lot 11	Thromas	60 417.76
Lot 12	Thromas	9 190.00

391 614.79 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de l'attribution des marchés de travaux aux entreprises repris ci-avant.

2. Accord sur les travaux d'implantation sur les communes de Chirac, Hiesse et Lesterps de bornes de recharge de véhicules électriques et les plans de financement prévus par le SDEG 16

Del2026_

Le SDEG 16 procède à la poursuite du plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques.

Ce réseau est d'initiative publique avec des points de recharge ouverts au public.

A ce titre, les utilisateurs doivent avoir accès de façon non discriminatoire à l'emplacement de stationnement physiquement accessible au public (décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen).

Le plan de déploiement du réseau borne du SDEG 16 prévoit l'implantation de bornes sur les communes de :

Commune	CHIRAC	HIESSE	LESTERPS
Adresse	Parking de la Mairie	Place Jacques Soulat	Place du Champ de foire
Section, parcelle du terrain	F 1329 (791 m ²)	Domaine public	F 708
Superficie totale du terrain en m ²	33,5 m ²	40 m ²	37,5 m ²

Le SDEG 16, aménageur et maître d'ouvrage de l'opération, doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur un stationnement non payant.

Les communes susmentionnées se sont engagées à mettre à disposition du SDEG 16 lesdits terrains et ce, gratuitement pour une durée de 10 ans et également à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit (non payant) pendant la durée de la convention de mise à disposition.

La Communauté de Communes souhaite apporter son soutien à l'écomobilité et la transition énergétique en favorisant l'implantation de bornes pour véhicules électriques sur son territoire.

Le SDEG 16 a produit les devis et plans de financement relatifs au coût de la fourniture et de la pose des bornes. Les plans de financement construit par le SDEG dépendent de l'obtention d'une subvention complémentaire du programme ADVENIR non attribuée à ce stade :

	CHIRAC	HIESSE	LESTERPS
Montant total du projet (TTC)	32 782,02 €	32 798,77 €	33 597,58 €
Participation FACE sur chapitre A (61.95% du HT)	15 763,70 €	15 772,35 €	16 184,73 €
TVA récupérée par le SDEG 16	5 463,67 €	5 466,46 €	5 599,60 €
Contribution de la collectivité avec la prime Advenir déduite.	7 554,65 €	7 559,96 €	7 813,25 €
Contribution de la collectivité sans la prime Advenir	11 554,65 €	11 559,96 €	11 813,25 €

Il est rappelé que les bornes installées par le SDEG 16 seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) que ce soit :

- la borne (matériel) avec la hauteur de la connexion
- les études d'emplacement qui sont prévues avec au minimum une place de stationnement pour accueillir les véhicules des personnes à mobilité réduite (largeur 3,30 minimum) et ce conformément à la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019)
- la voirie et les espaces publics seront également aménagés si besoin, afin d'être accessibles, telles que définies par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (trottoirs ...).

Il est rappelé que l'installation de 3 bornes a été inscrite au budget prévisionnel 2026.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER les devis et plans de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose des bornes pour véhicules électriques tels que présentés par le SDEG 16.

DONNER POUVOIR au Président pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Individualisation des aides à l'inscription en école de musique

Del2026_

Vu la délibération Del2026_163 du 1^{er} juillet 2026 concernant la mise en place d'un Fonds d'aide aux familles » pour l'inscription des enfants à une activité artistique.

Rappel du contexte :

La Communauté de communes de Charente Limousine s'engage dans un programme de développement d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Destiné aux jeunes du territoire, ce programme a pour ambition de les encourager à participer à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, par l'accès à une pratique artistique ou culturelle, ou encore par la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

Un volet de ce plan d'action, consiste en la mise en place d'un fonds d'aide aux familles du territoire pour l'inscription de leurs enfants dans des structures d'enseignement artistique (Ecole de musique, de danse, de théâtre, d'art plastique etc.).

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide des personnes suivantes

Bénéficiaire	Commune de résidence	Nombre d'enfants bénéficiaires	Montant forfaitaire accordé
XXXXXX	Chasseneuil sur Bonnieure	1	50€
XXXXXX	Chirac	3	150€
XXXXXX	Chabrac	1	50€
XXXXXX	Chabonais	1	50€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes à l'inscription des enfants à une activité artistique.
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Individualisation des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Del2026_

Vu la délibération du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un VAE pour les habitants du territoire et sous condition de ressources.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est fixée entre 100 et 1000 € en fonction du ratio fiscal du foyer et du type d'équipement concerné.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

Bénéficiaire	Commune de résidence	Aide proposée au vu du quotient familial
XXXXXX	Chassenon	239.70
XXXXXX	Saint-Maurice-des-Lions	200

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes d'aide à l'achat d'un VAE,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

5. Octroi de subventions aux associations

Del2026_

Il convient de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

Compagnie de Lo de La: 500€

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

DECIDER d'octroyer la subvention présentée ci-avant ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

6. Individualisation des aides « coup de pouce ». Comité du 06 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII), signé entre la communauté de communes de Charente Limousine et la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le Comité PACTE du 06 juillet 2026,

La Communauté de communes met en place des aides à destination des entreprises de moins de 10 salariés.

Pour rappel, l'objet du dispositif « coup de pouce » est de soutenir un projet sur le territoire de Charente Limousine, en favorisant le maintien et le développement de services marchands de proximité dans les centres-bourgs.

Suite au dernier Comité PACTE, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Comité du 06 juillet 2026 :

- M. Jérémie FLOCH – Base Nautique des Lacs – Verneuil : 4 500 €
- M. Daniel VANETTI – Saveur et Services – Exideuil : 3 157,84 €
- M. Corentin BELLIVIER – La Quille et la Meule – Terres de Haute Charente : 6 000 €
- M. Damien CLOZIER – Le Drone Charentais – Chasseneuil sur Bonnieure : 6 000 €

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

7. Été Actif et Contrat Départemental d'Animation 2026 : demande de subvention

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Charente Limousine est bénéficiaire d'un contrat départemental d'animation.

Celui-ci vise à favoriser le développement des activités éducatives et de loisirs en milieu rural.

Il répond aux enjeux définis dans les orientations stratégiques départementales de développement du sport (sport pour tous avec notamment la mise en place d'écoles multisports, l'organisation de l'été actif...) et de prise en compte des enjeux du développement durable.

L'Été Actif, piloté par le Département, les communautés de communes et le tissu local, permet aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'une centaine d'activités sportives et culturelles, le plus souvent en plein air, à faible coût.

Pour la Charente Limousine, les actions définies pour 2026 sont :

- Été actif et solidaire du Centre socio-culturel du Confolentais. Subvention sollicitée au titre du CDA 2026 : 7 000 €.
- Activ'ados du Centre socio-culturel du Confolentais. Subvention sollicitée au titre du CDA 2026 : 5 105 €.

- Eté actif et solidaire du Centre social culturel et sportif de Haute-Charente. Subvention sollicitée au titre du CDA 2026 : 6 000 €.
- Ecole multisports du CALCCM. Subvention sollicitée au titre du CDA 2026 : 900 €.
- Ecole multisports de l'AAEP. Subvention sollicitée au titre du CDA 2026 : 6 225 €

Pour permettre la mise en œuvre de ces projets, il convient de solliciter le soutien financier du Département de la Charente à hauteur de 25 230 € dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 25 230 € au Département de la Charente,

AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

8. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides

Del2026_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2026_161 en date du 01/07/2026 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 17 dossiers suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXXXX	XXXXXX	ALLOUE	Autonomie	8 203,31 €	800,00 €
XXXXXX	XXXXXX	CHERVES CHATELARS	Rénovation énergétique	44 350,29 €	1 500,00 €
XXXXXX	XXXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	64 438,15 €	2 000,00 €
XXXXXX	XXXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	32 996,97 €	2 000,00 €

XXXXX	XXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	62 494,18 €	2 000,00 €
XXXXX	XXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	53 391,28 €	1 500,00 €
XXXXX	XXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	70 132,46 €	2 000,00 €
XXXXX	XXXXX	CONFOLENS	Rénovation énergétique	7 670,68 €	1 500,00 €
XXXXX	XXXXX	ETAGNAC	Rénovation énergétique	42 997,09 €	2 000,00 €
XXXXX	XXXXX	EXIDEUIL SUR VIENNE	Autonomie	5 296,68 €	500,00 €
XXXXX	XXXXX	EXIDEUIL SUR VIENNE	Autonomie	15 632,38 €	500,00 €
XXXXX	XXXXX	LE BOUCHAGE	Logement décent	67 936,02 €	3 000,00 €
XXXXX	XXXXX	MONTEMBOEUF	Autonomie	24 300,19 €	800,00 €
XXXXX	XXXXX	PRESSIGNAC	Autonomie	12 296,81 €	800,00 €
XXXXX	XXXXX	ROUSSINES	Logement décent	67 196,64 €	3 000,00 €
XXXXX	XXXXX	ST CLAUD	Rénovation énergétique	88 616,00 €	1 500,00 €
XXXXX	XXXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Autonomie	11 043,86 €	800,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER d’engager la somme de 26 200,00 € comme décrit ci-dessus ;

AUTORISER le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

9. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2026_

Vu les délibérations Del2024_042, Del2024_195 et Del2026_161 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat.

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXXX	XXXXX	BENEST	Rénovation énergétique	62 120,05 €	2 000,00 €

XXXXX	XXXXX	LESTERPS	Rénovation énergétique	76 323,30 €	2 000,00 €
XXXXX	XXXXX	ST CLAUD	Rénovation énergétique	75 273,12 €	2 000,00 €
XXXXX	XXXXX	ST COUTANT	Rénovation énergétique	78 260,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un montant total de 8 000,00 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

10. Déploiement du portail numérique départemental : participation de la Communauté de communes

Del2026_

La bibliothèque numérique départementale SESAME, mise en œuvre par la médiathèque départementale permet aux usagers inscrits dans les médiathèques du réseau de lecture publique, de bénéficier d'un accès gratuit à une offre de lecture, de vidéos et de formation en ligne.

La convention de partenariat initiale, signée en 2020, est arrivée à échéance.

Il vous est donc proposé de valider le renouvellement de la convention de partenariat pour le déploiement des services numériques Sésame. Cette convention fixe un montant de participation financière. Cette participation financière est calculée sur la base du nombre d'habitants du territoire, à raison de 0,15 € par habitant, pour une population INSEE établie à 35223 habitants (données 2023), soit un montant à verser de 5283.45 euros pour 2026.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement reconductible pour une période équivalente dans la limite globale de 3 années.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **VALIDER** le renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de la Charente, pour le déploiement de services numériques dans les médiathèques,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

11. Aide aux associations. Octroi d'une subvention pour le dispositif 100 chances 100 emplois

Del2026_

Il vous est proposé l'octroi d'une subvention au profit de la mission locale Arc Charente, pour le dispositif 100 chances, 100 emplois, pour un montant de 3900 euros.

100 Chances 100 Emplois est un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

Il vise à unir divers acteurs pour l'insertion professionnelle des jeunes et la lutte contre la discrimination. Le dispositif donne la possibilité à ces publics d'être conseillés et soutenus par un coach puis par des professionnels de l'emploi, prêts à les orienter au mieux vers la réussite de leur projet.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

DECIDER l'octroi d'une subvention de 3900 euros au profit de la mission locale pour le dispositif 100 chances, 100 emplois.

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

12. Fixation des tarifs de commercialisation d'un séjour

Del2026_

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la communauté de communes de Charente Limousine commercialise un séjour intitulé séjour découverte en Charente Limousine qui se déroulera du **15 au 18 septembre** en Charente Limousine pour l'association Marennes sixties.

Afin de permettre la mise en œuvre financière de cette action et l'encaissement des participations des usagers, il convient d'en fixer les tarifs de commercialisation, calculés en fonction des coûts réels de la prestation (hébergement, activités).

Aussi, il vous est proposé de valider les tarifs de ce séjour de la façon suivante (selon devis des prestataires) :

En Chambre Individuelle :		En chambre double :		Sans hébergement :	
	3 nuits		3 nuits		
Hébergement en demi-pension	327	Hébergement en demi-pension	231	Demi-pension (3 repas du soir)	90
Visite atelier Alpaga	5	Visite atelier Alpaga	5	Visite atelier Alpaga	5
Apéritif + 3 amuses bouche	10	Apéritif + 3 amuses bouche	10	Apéritif + 3 amuses bouche	10
Visite guidée château de st germain	5	Visite guidée château de st germain	5	Visite guidée château de st germain	5
Déjeuner au restaurant à Esse	30	Déjeuner au restaurant à Esse	30	Déjeuner au restaurant à Esse	30
Visite guidée du Musée des autocars + balade autour des Lacs	20	Visite guidée du Musée des autocars + balade autour des Lacs	20	Visite guidée du Musée des autocars + balade autour des Lacs	20
Présentation des Lacs	4	Présentation des Lacs	4	Présentation des Lacs	4
Visite guidée du Château de Rochebrune	9	Visite guidée du Château de Rochebrune	9	Visite guidée du Château de Rochebrune	9

Déjeuner au relais d'Etagnac	26	Déjeuner au relais d'Etagnac	26	Déjeuner au relais d'Etagnac	26
Visite guidée du Parc Archéologique	6,5	Visite guidée du Parc Archéologique	6,5	Visite guidée du Parc Archéologique	6,5
Taxe de séjour	2,16	Taxe de séjour	2,16		
OT	16	OT	16	OT	16
TOTAL par personne	460,66		364,66		221,5

13. Individualisation des aides au classement des hébergements touristiques

Del2026_

Vu la délibération 2025_067 du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide au classement des hébergements touristiques.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide au classement des hébergements touristiques dans le but de qualifier l'offre touristique du territoire.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est limitée à 50% du coût du classement plafonné à 100€ par hébergement classé.

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes d'aide au classement suivantes :

Bénéficiaire	Établissement	Commune de résidence	Aide allouée
XXXXX	XXXXX	Confolens	100€
XXXXX	XXXXX	Esse	60€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation des demandes présentées ci-avant au titre des demandes d'aide au classement des hébergements touristiques
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

14. Individualisation des aides à la labellisation Accueil Vélo

Del2026_

Vu la délibération Del2025_068 du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide à la labellisation Accueil Vélo des hébergeurs touristiques du territoire.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide à la labellisation Accueil Vélo des hébergeurs touristiques du territoire, et ce, dans l'objectif de qualifier et d'adapter l'offre d'hébergement en fonction des besoins des cyclotouristes, nombreux sur le territoire. Le dispositif permet la prise en charge de 80% du montant du coût de la labellisation, plafonnée à 160€.

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes d'aide à la labellisation Accueil Vélo suivantes :

Bénéficiaire	Etablissement	Commune de résidence	Aide allouée
XXXXXX	XXXXXX	Lesterps	160€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre de l'aide à la labellisation ACCUEIL VELO
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--